

Commune de Vis en Artois

DE_2023_006

Séance du mercredi 08 mars 2023

Membres en exercice
: 15

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 28 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 15 - **Contre** :
0 -

Abstentions : 0

Secrétaire de séance:
Ghislaine ANSELIN

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations: Roger CANDAËS, Julien LETERME

Absents Excusés:

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET D'OSMOC

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département au titre des amendes de police et d'OSMOC pour la mise en place de feux tricolores à l'intersection de la route départementale 939, des Rue de Rémy et de Chérisy 9E et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département et à effectuer les démarches nécessaire pour la pose des feux tricolores.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 08 mars 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 062-216208645-20230308-DE_2023_006-DE